

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	35 (1989)
Heft:	11
Rubrik:	Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

Otto Stich a présidé pour la dernière fois le G/10 à Washington

La réunion du groupe des Dix Pays les plus industrialisés qui a eu lieu le 21 septembre dernier, à Washington, a été la dernière à être présidée par Otto Stich. Le Conseiller Fédéral était le premier suisse à présider le G/10, dont la Suisse fait partie depuis 1984. En un an, Otto Stich aura dirigé trois réunions. Le successeur à la présidence du G/10, est, selon l'ordre alphabétique, le ministre oublique allemand des finances Théo Waigel. Un groupe de travail étudie actuellement les modalités d'une éventuelle adhésion de la Suisse au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque mondiale.

NOMINATIONS

Un nouveau directeur général des CFF. Le Conseil Fédéral a nommé M. Benedikt Weibel directeur général des CFF. Il succèdera le 1^{er} avril 1990 à M. Werner Letsche, qui prend sa retraite.

Agé de 43 ans, M. Weibel a d'abord exercé une activité scientifique à l'Institut d'économie d'entreprise de l'université de Berne. Entré à la direction générale des CFF en 1978, secrétaire général en 1983, il accède au poste de directeur de la division principale « marketing voyageurs ».

Une femme chef d'une nouvelle division aux affaires étrangères

Mme Marienne Von Grüning, Ambassadeur de Suisse en Finlande, a été nommée par le Conseil fédéral chef d'une nouvelle Division au Département Fédéral des affaires étrangères. Cette nouvelle Division qui traite des questions de paix, de sécurité et de désarmement, se réalise d'entrée avec le Département Militaire Fédéral,

mais n'entraîne pas d'accroissement du personnel. Mme Von Grüning conserve son titre d'Ambassadeur. Elle est entrée en fonction le 1^{er} novembre.

Défense du romanche et de la « paix des langues » en Suisse

Un nouvel article de la Constitution qui encourage et qui favorise en Suisse la « paix des langues » : voilà ce qu'a proposé un épais rapport publié début septembre à Berne. Mis en consultation, il a été présenté à la presse par le Conseiller Fédéral Flavio Cotti et par le président de la commission d'experts, M. Peter Saladin.

Le romanche lutte pour sa survie, l'italien est menacé en Tessin et dans les vallées des Grisons ; la Suisse alémanique se replie sur ses dialectes ; les Romands, enfin, ont peine à communiquer avec les autres langues nationales.

On envisage donc de formuler de façon plus explicite l'actuel article 116 de la Constitution qui se borne actuellement à énoncer deux principes :

- 1) l'allemand, le français, l'italien et le romanche sont les langues nationales de la Suisse ;
- 2) sont déclarées langues officielles de la Confédération : l'allemand, le français et l'italien.

La nouvelle version proposée, tout en garantissant la liberté des langues, précise que la Confédération et les cantons protègent les langues nationales et en assurent la promotion. La Confédération règle l'usage des langues nationales dans nos rapports avec les cantons et les citoyens.

Une version plus détaillée précise en outre que le romanche est aussi une langue officielle dans les rapports de la Confédération avec les institutions romanches.

Quatre langues quatre problèmes.

Passant en revue les problèmes du quadrilinguisme, le rapport cons-

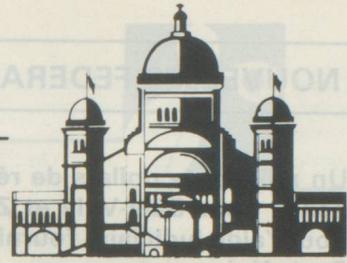
tate que la vague du dialecte en Suisse alémanique constitue un problème crucial. Il en résulte des difficultés de communication à l'intérieur du pays, les germanophones étant confrontés à des obstacles quasi-insurmontables. Le romanche, petite langue sans arrière-pays, ne pourra survivre dans son territoire que si l'on développe les mesures d'appui. Les problèmes de la Suisse italienne sont différents, mais le danger est bien réel : afflux des touristes étrangers, usage peu fréquent de l'italien dans les communications avec le reste du pays et au sein de l'Administration Fédérale. Grâce à la présence restée forte du français dans le monde, la Suisse romande rencontre plutôt des problèmes d'incompréhension interculturelle : elle se heurte violemment au phénomène de la vague de dialecte en Suisse allemande. M. Flavio Cotti souligne que les alémaniques, forts de leur supériorité numérique, auraient tort de sous-estimer ce problème, qui menace leur capacité de communiquer avec les autres langues, mais aussi avec les germanophones d'autres pays.

Les milieux intéressés sont invités à donner leur avis jusqu'à fin avril et le Conseil Fédéral souhaite que ce rapport donne lieu à une vaste discussion sur la discussion des langues en Suisse.

Il serait dommage, ainsi que le disait M. Cotti, que la Suisse devienne un pays à deux langues et demi : l'allemand et le français à part entière, l'italien comptant pour moitié et le romanche étant pratiquement ignoré.

Bricolage

Depuis le 1^{er} octobre, chacun peut sans autorisation installer une nouvelle lampe et changer les interrupteurs correspondants. Cette discrimination des électriciens amateurs est la principale innovation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension qui a été approuvée par le Conseil Fédéral.



NOUVELLES FEDERALES

Un million de dollars de récompense pour Bâle-Ville et Zurich pour l'aide judiciaire fournie aux Etats-Unis

Les cantons de Bâle-Ville et de Zurich vont se partager le million de dollars de récompense attribué par les Etats-Unis à la Suisse, pour l'assistance judiciaire consentie lors de l'enquête portant sur une opération de blanchissage de narco-dollars. Le Conseiller Fédéral Arnold Koller a donné son accord pour la signature du contrat instituant le versement de la récompense.

Un cas sans précédent

Un groupe d'expert cherche actuellement à dégager une procédure juridique pour le transfert aux cantons d'une somme attribuée à l'origine à la Confédération.

Le 15 août dernier, la Cour Fédérale d'Atlanta (Géorgie) avait condamné la filiale panaméenne de la société colombienne « Banco de Occidente » à 5 millions de dollars d'amende pour le blanchissage de narco-dollars. La « Banco de Occidente » avait de son côté plaidé coupable pour le recyclage de plus de 400 millions de dollars provenant du trafic de la cocaïne, par le cartel de Medellin. L'avocat de la banque, M. Howard Richey, avait expliqué que le montant de l'amende avait été fixé d'entente entre les deux parties, après que les autorités américaines eurent été convaincues que la « Banco de Occidente » était une « banque propre » et que le problème venait de deux employés de sa succursale panaméenne qui ont été depuis lors renvoyés.

Les Chambres en bref

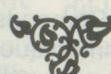
Travail temporaire

La révision de la loi sur le service de l'emploi est déterminé. Le Conseil National s'est rallié à la décision restrictive du Conseil des Etats quant aux conditions de salaire et de la

durée de travail des travailleurs temporaires. Ceux-ci n'en bénéficieront que si l'entreprise qui les emploie a signé l'une des rares conventions collectives d'application.

TRIBUNAL FEDERAL

Le Tribunal Fédéral a confirmé la pratique selon laquelle chaque raccordement téléphonique doit être inscrit dans l'annuaire officiel édité par les PTT, seul si l'abonné a plusieurs lignes dans un même immeuble. Il a ainsi débouté un avocat Saint-Gallois qui demandait que le numéro d'appel de son domicile ne figure pas dans l'annuaire.



NOUVELLES BREVES

Les psychologues suisses veulent que leur titre soit protégé

La première assemblée générale de la Fédération Suisse des Psychologues (F.S.P.) a exigé à Berne la protection de ce titre. En effet, chacun en Suisse est libre de se faire appeler psychologue. (Seul l'exercice de la psychothérapie est réglementé dans une douzaine de cantons).

« Voie suisse »

La « Voie Suisse », ce chemin que les vingt-six cantons suisses réalisent autour du lac d'Uri pour les 700 ans de la Confédération, sera achevée et inaugurée le 4 mai 1991.

Une encyclopédie suisse pour fêter le 700^e anniversaire de la Confédération

Le dictionnaire suisse « Schweizer Lexicon 91 », dont la parution est prévue pour l'automne 1991 dans le cadre des festivités du 700^e anniversaire, a été présenté à Berne par l'éditeur Ferdinand Mengis et Wilhelm Ziehr, ancien rédacteur de l'encyclopédie Brockhaus. Onze rédacteurs, mille deux-cents spécialistes environ collaborent à la rédaction des articles qui traiteront des thèmes relatifs au patrimoine culturel, historique, géographique, politique et économique suisse. Il sera le premier dictionnaire suisse en son genre.

Statistiques : augmentation de 54 % des demandes d'asile

Les demandes d'asile durant la période janvier-août de cette année ont augmenté de 54 % par rapport à 1988. 13 872 étrangers ont déposé une demande, contre 9 023 en 1988. 40 % des demandes proviennent de Turquie. Il faut savoir également que sur la totalité des dossiers, 5 % seulement sont acceptés. La plupart de ces demandes ont été déposées auprès de quatre centres d'enregistrement de Kreuzlingen, Bâle, Chiasso et Genève.



Vos prochaines vacances

de neige en Suisse

Hôtel Résidence

Glacier-Sporting ★★★

CH-1938 Champex-Lac

(026/83.14.02)

une famille à votre service.